

## PROCEDURE POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN PROJET D'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS) THERMOSIPHON OU THERMORÉGULÉE

### - PRÉAMBULE

L'objet du présent document fixe les règles relatives à la conception et à la mise en œuvre d'installations de production d'eau chaude sanitaire faisant l'objet d'une demande de subvention à l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE).

Elle informe les porteurs de projet des informations qu'ils doivent tenir compte avant de transmettre à l'ACE le dossier de demande de subvention.

Ce document garanti aux porteurs de projet ou Maîtres d'Ouvrages, une bonne qualité de mise en œuvre et un fonctionnement pérenne de l'installation.

### - PROCEDURE

Le demandeur fait une estimation de ses propres besoins en eau chaude solaire thermique. Il peut estimer ses besoins en eau chaude sanitaire sur la base des données suivantes ;

Application/Usage	Besoins estimés d'ECS à 50°C (en litres/jour)
Hôtel 1 à 3 étoiles, pension, internat	30 Litres/pers.jour
Hôtel 4-5 étoiles	50 Litres/pers.jour
Hôpitaux, maisons de retraite	40 Litres/pers + 1,5 Litres par employé/jour
Campings	15 Litres/pers.jour
Restauration	12 à 18 L/repas Cuisine liaison froide 2 à 3 L/repas
Habitation de type F1	50 litres par jour
Habitation de type F2	80 litres par jour
Habitation de type F3	110 litres par jour
Habitation de type F4	140 litres par jour
Habitation de type F5	170 litres par jour
Habitation de type F6	200 litres par jour

Après avoir estimé ses besoins, le porteur de projet consulte à minima 2 entreprises agréées ayant le label « CALSOL » (contact : [www.synergie.nc](http://www.synergie.nc)).

Les devis et dimensionnement de l'installateur sont réalisés après visite sur site. L'installateur conseille le porteur de projet sur la technologie ou le système le plus approprié pour ses besoins en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Productivité utile installée en kWh/m<sup>2</sup>.an ≥ 450 kWh/m<sup>2</sup>/an ;
- Taux de couverture ≥ 70 % des besoins d'ECS par an (hors appoint).

Pour chaque installation de production d'ECS, le porteur de projet remet avec la demande d'aide :

- Le devis descriptif écrit, détaillé et complet du chauffe-eau solaire qu'il propose. Ce devis fera apparaître les éléments suivants :
  - Le numéro RIDET et le RIB de l'installateur ;
  - Les coûts de fourniture, pose, mise en service, taxes.
  - Les termes de paiement et les conditions de validité de l'offre.
  - Les conditions de garantie et d'entretien matériels installés
    - La marque et la référence du matériel proposé et les éléments constitutifs (surface capteur, capacité cuve, ...) ;
    - Les composants conventionnels tels ;
      - Le groupe de sécurité, purgeurs, mitigeurs évacuation vide sanitaire ... ;
      - Les doubles vannes d'isolation des cuves ;
      - Appoint électrique et sa commande de type bouton poussoir avec temporisateur accessible à l'utilisateur.
      - Si nécessaire dispositif de traitement de l'eau contre la magnésite et le calcaire ;
      - Le calorifugeage, Etc ...
- Le/les fiche(s) descriptive(s) des installations de production d'ECS (voir annexe 1)
- Les notes de calculs pour le dimensionnement des installations de production d'ECS ou par exemple les fiches de résultats de dimensionnement effectué avec l'application en ligne « SOLO 2018 » de TECSOL ;
- Les fiches techniques des cuves et capteurs ;

## - ENGAGEMENTS À SUIVRE

Le porteur du projet :

- déclare avoir accompli en temps utile, toutes démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de construction et d'urbanisme
- s'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur

Le porteur de projet s'engage, dès la mise en service ;

- Sur le nettoyage des capteurs ;
- Sur l'élagage et le nettoyage des végétations environnantes susceptibles d'apporter des salissures ou de masquer les capteurs.

En fin de travaux,

- il invite le représentant de l'ACE et de l'ADEME pour constater la bonne réalisation et le bon fonctionnement des installations et met à leurs dispositions les moyens nécessaires pour la bonne exécution du contrôle des installations en toute sécurité ;
- Il remplit et co-signe avec l'installateur, le PV de réception d'installation de CES

## ANNEXE 1

# FICHE DESCRIPTIVE D'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE THERMIQUE

### - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison sociale du maître d'ouvrage et adresse :

Nom et localisation du projet :

Type d'établissement (logement privé/social, école, hôpital...) :

Capacité en nbre de logements / lits, repas par jour, surface de bassins ... :

Titre / description du projet (partie à desservir en eau chaude sanitaire) :

.....

### - INFORMATIONS TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION D'ECS :

Besoins ECS estimés à 50°C en litres par jour	
Surface d'entrée des capteurs en m <sup>2</sup> ou nombre de tube sous vide	
Volume / capacité du ballon stockage	
Technologie / marque de capteur (capteur plan / tube sous vide)	
Fournisseur des capteurs (si connue – marque, modèle)	
Mode d'implantation des capteurs (intégré toiture, en façade, sur toiture ...)	
Energie d'appoint retenue (électricité / gaz / ...)	
Si c'est un thermorégulée : Distance en mètre de tuyaux entre capteurs et le ballon	
Productivité utile installée en kWh/m <sup>2</sup> .an (≥ 450 kWh/m <sup>2</sup> /an)	
Taux de couverture ≥70 % des besoins par l'installation solaire par an (hors appoint)	
Orientation des capteurs par rapport au nord	-
Inclinaison des capteurs / horizontal	-

**ANNEXE 2**  
**PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION D'INSTALLATION DE**  
**PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Date de signature du présent document : .....

Date de réception et de mise en fonctionnement de/des installation(s) .....

Le porteur du projet où Maître d'Ouvrage

.....

La société qui a réalisé le/les installations de production d'eau chaude sanitaire

.....

Nom Prénom du responsable des travaux de mise en œuvre des installations pour la société

.....

déclarons

- avoir constaté la bonne réalisation des travaux et le bon fonctionnement des installations de production d'eau chaude sanitaire faisant l'objet du présent PV de réception.
- Avoir vérifié la présence d'une signalétique (autocollant plaquette) sur chaque CES, mentionnant les références du fabricant, le modèle, le numéro de série, la date de fabrication ainsi que les données de fonctionnement nominales et maximales de pression et de températures etc ...

Sur cette installation,

- l'installateur s'engage à intervenir dans les plus brefs délais en cas de problème de fonctionnement de l'installation sur la période de garantie de \_\_\_\_\_ ;
- l'acquéreur s'engage à :
  - o Nettoyer les capteurs ;
  - o Nettoyer et élaguer toutes végétations environnantes susceptibles de masquer les capteurs des rayons du soleil ou d'apporter des salissures qui vont dégrader les capteurs.

L'acquéreur du chauffe-eau solaire

(signature)

L'installateur

L'entreprise

(signature)